



Assemblée Annuelle 2026

Ordre du Jour du lundi 9 mars

- 9h15 Ouverture de l'Assemblée Annuelle Le Président Jean-Pierre **LIGNEAU**
- 09h15- [10'] Hommage à nos disparus
- 09h25- [10'] Rapport moral par le Président de la Section Pierrelatte-Marcoule Jean-Pierre **LIGNEAU**
- 09h35- [10'] Rapport financier 2025 par le Trésorier de la Section Pierrelatte-Marcoule Patrick **RENOU**
- 09h45- [10'] Votes à main levée sur les rapports présentés : moral et financier
* Composition du bureau de la section : Vote à main levée
- 09h55- [15'] Les principales mutuelles de nos adhérents MHM, VIVINTER, Mutuelle Familiale Gérald **IMBARD****
- 10h10- [10'] Voyages et sorties de **2025** et Programmés pour **2026** Marie-Christine **JUILLET**
- 10h20- [30'] Intervention de la Direction de la Communication ORANO Tricastin Gilles **CREST**
- 10h50- [30'] Intervention de la Directrice du CEA Marcoule Christine **LAURENT-MATHIEU**
- 11h20- [15'] Intervention représentante Pierrelatte-Marcoule du GAENA Pascale **BRIEULLE**
- 11h35- [45'] Présentation des activités **nationales** de l'ARCEA Patrick **LE FLOCH**
Finances et budget de l'ARCEA Raymonde **BOSCHIERO**
- 12h20-12h30 [10'] Questions et échanges
- 12h30 Fin impérative**, libération de la salle.

**INFORMATIONS
SUR LES COMPLEMENTAIRES SANTE
AVEC FOCUS SUR CELLES
QUI NOUS CONCERNENT LE PLUS :
VIVINTER - Mut. FAMILIALE - MHM**



INFORMATIONS GENERALES

- Dépenses de santé 2025 : Environ 400 G€ (*12,3% du PIB français*)
- Chiffre d'Affaires pour l'ensemble des OCAM : Près de 50 G€ de cotisations annuelles cumulées

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES EN 2025

- Augmentation de la taxe appliquée aux cotisations des OCAM : +2,05 % (*soit 1 G€*)
- Gel des cotisations introduit dans la LFSS 2026 (*pas d'augmentation par rapport à 2025*)

PROBLEMES

- Ces évolutions règlementaires
 - * sont intervenues après la fixation des cotisations 2026,
 - * sont contestées par les OCAM car elles ignorent les « comptes de résultats » réels des contrats

CONSTAT ACTUEL DE SITUATION : Bras de fer et actions juridiques !

- Les OCAM qui ont augmenté leurs cotisations ne les réduisent pas
- L'INC suggère d'adresser une réclamation à son OCAM en cas de cotisation 2026 > celle de 2025

Mutuelle santé d'ORANO

«VIVINTER»



VIVINTER : Contrat Collectif pour Retraités du Groupe ORANO

POUR RAPPELS :

- VIVINTER est une marque du groupe Diot-Siaci
- Le contrat collectif santé d'ORANO, géré par VIVINTER, propose de couvrir les « anciens salariés » selon des modalités spécifiques
 - * Séparation des affiliés en 2 groupes, selon l'année de départ en retraite : groupe « fermé » (départs avant 2012) et « ouvert » (depuis 2012)
 - * Choix possible en 3 régimes de garanties, dont un identique à celui des actifs, dans les 2 groupes
 - * Il est possible de changer de régime, mais uniquement à la baisse (*retour impossible*)
 - * Montants des cotisations, révisés annuellement, selon le groupe et le régime
 - * Participation de l'employeur différenciée selon le groupe
 - Ouvert : 6€ pour les affiliés seuls ou en couple (*depuis 2025*)
 - Fermé : 6€ pour les couples d'affiliés et 0€ pour les affiliés en solo (*depuis 2025*)
- Les affiliés retraités ne sont pas invités aux négociations, ni aux réunions de gouvernance du contrat

VIVINTER : COTISATIONS 2026 POUR LES RETRAITES DES GROUPES « FERME » (< 2012) ET « OUVERT » (≥ 2012)

Retraité avant 2012 Mensualité 2026 en € Age moyen des assurés : 84,2 ans		Retraité depuis 2012 Mensualité 2026 en € Age moyen des assurés : 67,8 ans	
Régime 1	124,16 ou 242,31 121,68 ou 237,35 (+2%) (+2,1%)	Régime 1	81,31 ou 168,62 79,49 ou 164,97 (+2,3%) (+2,2%)
Régime 2	150,19 ou 294,38 147,13 ou 288,26 (+2,1%) (+2,1%)	Régime 2	97,73 ou 201,46 95,73 ou 197,79 (+2,1%) (+1,9%)
Régime 3	212,27 ou 418,53 208,30 ou 410,21 (+1,9%) (+2%)	Régime 3	144,19 ou 294,38 141,09 ou 288,45 (+2,2%) (+2,1%)

NOTA : Le gel des cotisations 2025 n'a pas été appliqué, mais les hausses sont modérées (autour de 2%)



Contacts avec VIVINTER

- Pour tout échange avec la mutuelle, il est souhaitable de **privilégier le mail** depuis votre compte <https://assure.vivinter.fr/> et attendre la réponse...
- Par téléphone au **01 70 91 39 01** entre 8h30 et 18h00 sauf week-end
- Par courrier postal : VIVINTER – TSA 70 004 93 414 Saint Denis Cedex

**Autre complémentaire santé
ouverte aux retraités du groupe orano
(adhérents de la section ou non)
«LA MUTUELLE FAMILIALE»**

MUTUELLE familiale : COTISATIONS 2026 pour les retraités, tarifs variables selon l'âge

Un seul régime Mensualités 2026 vs 2025 (en €) Solo ou Couple		Commentaires
de 60 à 65 ans	134,08 ou 268,16 121,90 ou 242,86	Les garanties de ce contrat sont assez proches de celles du régime 2 du contrat VIVINTER
de 66 à 70 ans	144,64 ou 289,28 131,50 ou 263,04	La moyenne d'âge des adhérents est de 83,6 ans, soit proche de celle du groupe fermé de VIVINTER
de 71 à 75 ans	153,68 ou 307,36 139,72 ou 279,48	Les assurés dont l'âge n'excède pas 70 ans ont une cotisation solo 2026 inférieure à celle du régime 2 du groupe fermé de VIVINTER
Plus de 76 ans	162,72 ou 325,44 147,94 ou 295,93	Augmentation de 10% actée pour les cotisations de 2026 visant à atteindre l'équilibre. Le contrat ne respecte donc pas l'obligation de gel.



La Mutuelle Familiale propose un contrat collectif aux retraités d'ORANO

Vous pouvez adhérer, à tout moment, en justifiant de votre qualité de retraité du groupe ORANO.

Contacts : Madame Sarah CONTARET est votre nouvelle interlocutrice (Représentante Méditerranée)

pour toute demande d'information ou projet en cours

☎ téléphone : 09 71 10 15 15 de 8 à 18h sauf week-end

✉ mail : avignon@mutuelle-familiale.fr

Vous pouvez demander un Rendez-vous Visio <https://espace-adherent.mutuelle-familiale.fr/>

Nouvelles permanences de la MUTUELLE FAMILIALE (local jouxtant la mairie)

LAPALUD le dernier mardi du mois (31 mars / 28 avril / 27 mai)

MONDRAGON le premier mercredi du mois (4 mars / 1^{er} avril / 6 mai)

Mutuelle santé du CEA

«Malakoff Humanis Mutuelle»

(MHM)



Mutuelle santé CEA – Rappel des dispositions du contrat actuel

➤ Contrat santé quinquennal 2022-2026 géré par MHM

- **Affiliation obligatoire des salariés et optionnelle pour les retraités du CEA et leurs ayants-droits**
- **Participation intergénérationnelle de l'employeur : 0,25% de la masse salariale (22€/mois en 2025 et 24€/m en 2026)**
- **Les retraités élisent leurs représentants dans les instances de gouvernance du contrat (Assemblée Générale, Commission de Gestion Spéciale)**
- **Choix à faire entre deux régimes de garanties, dont un identique à celui des actifs (CONFORT) et l'autre à garanties réduites (ESSENTIEL) avec changements possibles tous les 3 ans**
- **Cotisations identiques quel que soit l'âge de l'assuré et révisables annuellement**
- **Exonération de cotisation pour les conjoints, si revenus inférieurs aux 2/3 du SMIC brut**

Mutuelle santé CEA – Décision importante prise en 2025

➤ Moratoire sur les cotisations de 2025

- Sur la base des « comptes de résultats 2024 » excédentaires et des perspectives de dépenses sur l'exercice 2025, les membres actifs et retraités de la CGS du contrat CEA ont demandé une réduction des cotisations initialement prévues
- MHM a proposé de supprimer la cotisation « assurés » :
 - Du dernier trimestre 2025 pour la population des salariés
 - Du mois de décembre 2025 pour la population des retraités
- Le CEA et l'ensemble des OSR ont entériné ces réductions de cotisations par signature d'un avenant à l'accord sur la complémentaire santé
- Ces dispositions, qui représentaient, pour les retraités, une baisse de 8,33 % de la cotisation annuelle 2025, ont été effectivement mises en application fin 2025

Commentaire : Grâce à ce moratoire, exemplaire et inédit, la cotisation annuelle 2025 des retraités affiliés au contrat santé du CEA a été inférieure à celle de 2024

Catégorie C1 Actifs		Catégorie C2 Retraités			Catégorie C2 Conjoints de retraités		Catégorie C2 Conjoints survivants	
Cotisations	Quote-part	Régime	Cotisation	Vous paierez <i>(-24€/mois)</i>	Cotisation Revenus<seuil	Cotisation Revenus>seuil	Cotisation Revenus<seuil	Cotisation Revenus>seuil
1 170 €/an <i>97,50€/mois</i> (inchangé)	246 €/an <i>20,50€/mois</i> (inchangé)	Confort (78 ans)	2 322€ <i>193,50€/m</i> (inchangé)	2 058€ <i>169,50€/m</i> (-1,2%)	0€ <i>0€/mois</i> (inchangé)	2 196€ <i>183€/mois</i> (inchangé)	2 058€ <i>169,50€/m</i> (-1,2%)	2 322€ <i>193,50€/mois</i> (inchangé)
		Essentiel (73 ans)	1 194€ <i>99,50€/m</i> (inchangé)	930€ <i>75,50€/m</i> (-2,6%)	0€ <i>0€/mois</i> (inchangé)	1 164 € <i>97€/mois</i> (inchangé)	930€ <i>75,50€/m</i> (-2,6%)	1 194€ <i>99,50€/mois</i> (inchangé)

Options surcomplémentaires individuelles (non applicables au régime « Essentiel »)	Augm. retraités 2025→2026	Actifs et moins de 60 ans	Retraités et plus de 60 ans	Enfants
Option 1	Inchangé	132€ <i>11€/mois</i>	192€ <i>16€/mois</i>	84€ <i>7€/mois</i>
Option 2	Inchangé	240€ <i>20€/mois</i>	360€ <i>30€/mois</i>	144€ <i>12€/mois</i>
Option 3	Inchangé	576€ <i>48€/mois</i>	774€ <i>64,50€/mois</i>	324€ <i>27€/mois</i>

REMARQUE : Pour ce contrat, la prescription réglementaire de gel des cotisations en 2026 est respectée

- ✓ Le **09 69 39 99 38** pour les renseignements relatifs à la gestion et au suivi des contrats (garanties, remboursements, ...)
- ✓ Le **01 58 82 62 06** pour être mis en relation avec un conseiller commercial en cas de demande de nouvelle affiliation au contrat santé CEA (conjoint, par exemple)
- ✓ Le **39 96** pour toute demande relative à l'accompagnement social mis en place par Malakoff Humanis (cancer, aidants, situation de handicap, fragilité budgétaire, décès d'un proche, ...)
- ✓ Le **08 09 80 20 20** en cas de « réclamation »

➤ Concernant le futur contrat

- Le cahier des charges est négocié uniquement entre la direction du CEA et les OSR
- Un appel d'offres va être lancé pour choisir le titulaire du futur contrat
- Les retraités actuels et futurs seront maintenus dans le contrat, avec adhésion optionnelle
- L'ARCEA, principal représentant des retraités du CEA, apporte l'éclairage aux négociateurs du "besoin", des souhaits ou des axes d'améliorations potentiels des retraités :
 - Maintien de la participation du CEA à hauteur de 0,25% de la masse salariale
 - Conservation d'un choix possible entre deux régimes de garanties
 - Simplification de la structure de cotisation (montants identiques pour tous les assurés)
 - Cotisation minorée pour les couples d'assurés
 - Maintien de représentants des retraités dans les instances de gouvernance



Assemblée Annuelle 2026

Ordre du Jour du lundi 9 mars

9h15	Ouverture de l'Assemblée Annuelle Le Président	Jean-Pierre LIGNEAU
09h15- [10']	Hommage à nos disparus	
09h25- [10']	Rapport moral par le Président de la Section Pierrelatte-Marcoule	Jean-Pierre LIGNEAU
09h35- [10']	Rapport financier 2025 par le Trésorier de la Section Pierrelatte-Marcoule	Patrick RENOU
09h45- [10']	Votes à main levée sur les rapports présentés : moral et financier * Composition du bureau de la section : Vote à main levée	
09h55- [15']	Les principales mutuelles de nos adhérents MHM, VIVINTER, Mutuelle Familiale	Gérald IMBARD
10h10- [10']	Voyages et sorties de 2025 et Programmés pour 2026	Marie-Christine JUILLET
10h20- [30']	Intervention de la Direction de la Communication ORANO Tricastin	Gilles CREST
10h50- [30']	Intervention de la Directrice du CEA Marcoule	Christine LAURENT-MATHIEU
11h20- [15']	Intervention représentante Pierrelatte-Marcoule du GAENA	Pascale BRIEULLE
11h35- [45']	Présentation des activités nationales de l'ARCEA	Patrick LE FLOCH
	Finances et budget de l'ARCEA	Raymonde BOSCHIERO
12h20-12h30 [10']	Questions et échanges	
12h30	Fin impérative , libération de la salle.	